

FEUILLE D'ENGAGEMENT (à remplir par le concurrent)

Engagement à retourner impérativement avant le Lundi 6 mai 2024 à Minuit à l'ordre de l'Ecurie Jean de la Fontaine (580€+10€ de géolocalisation)
Sébastien Lafleur - 7 rue des paquerettes , lotissement des grands prés , 02130 Fere en Tardenois / Tel : 06-18-25-13-18 / Mail : sebastien0220@hotmail.fr
Les heures de convocation pour les vérifications seront disponible sur le site internet : www.rallyejeandelafontaine.fr

	CONCURRENT	1er PILOTE	2ème PILOTE	VEHICULE			
NOM :				CONSTRUCTEUR :			
Prénom :				DENOMINATION :			
Adresse :				ANNEE :			
Code Postal				N° Passeport technique:			
Ville				N° Chassis (T2)			
Gpe Sanguin				N° de course à l'année :			
Mail				Moteur (marque)			
Téléphone				Cylindrée exacte			
Fax				N° moteur			
Tél pendant le rallye				CARBURANT :		<input type="checkbox"/> ESSENCE <input type="checkbox"/> DIESEL	
N° Permis :				(rayer mention inutile)			
Délivré le :							
Préfecture :							
DATE DE NAISSANCE*	*informations obligatoires ---->/...../...../...../.....	Remise des Prix :		Ordre du Chèque à établir	
LIEU DE NAISSANCE*	*informations obligatoires ---->			Pièce à joindre :		Adresse Destinataire	
N° Licence				RIB / IBAN			
Type				Nombre de roues motrice :		DEUX	
Code ASA :				(rayer mention inutile)		QUATRE	
ASA/Ecurie :							
Signature				GROUPE		CLASSE	
Les conducteurs s'engagent à respecter les règlements dictés par la FFSA complétés par le règlement particulier de l'épreuve . Ils déclarent sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus, en particulier qu'ils ne sont pas à ce jour sous le coup d'une suspension du permis de conduire ou de licence. Ils s'engagent à renoncer à l'épreuve au cas où il se trouveraient dans cette situation au moment de son déroulement.							
RESERVE AUX CONTROLES ADMINISTRATIFS				RESERVE AUX CONTROLES TECHNIQUES			
NUMERO	Date d'engagement	Règlement:	Nom du contrôleur et signature:	Nom du contrôleur et signature:	GROUPE	CLASSE	OK
SEULES LES DEMANDES COMPLETES SERONT PRISES EN CONSIDERATION. L'engagement sera validé au moment du paiement à l'ordre de l'Ecurie Jean de la Fontaine (580€+ 10€) AU DELA DU 6 MAI 2024. PLUS AUCUN ENGAGEMENT NE POURRA ETRE RETENU, COMPTE TENU DE L'OBLIGATION FAITE A L'ORGANISATEUR DE FOURNIR LA LISTE DES ENGAGES EN PREFECTURE							